



## Déclaration liminaire FEP-CFDT

### **Pour une école au service de tous, pour une école respectueuse de ses personnels.**

La FEP-CFDT présente ses meilleurs vœux à l'ensemble des personnels de la DAF et du cabinet. Elle souhaite au CCMMEP une année constructive et riche en dialogue social dans l'intérêt de nos collègues enseignants.

La FEP-CFDT tient à rappeler son attachement au service public de l'Éducation, nous sommes agents publics, nous sommes partie prenante du service public de l'Éducation nationale, nous en sommes fiers et nous le revendiquons.

Depuis toujours, et inlassablement, la FEP-CFDT réclame davantage de contrôle de l'utilisation des fonds publics par les établissements privés sous contrat. Elle demande aussi au ministère de l'Éducation nationale de faire respecter les valeurs de la République comme la liberté de conscience et la laïcité dans nos établissements. Elle lui demande également de faire appliquer les décisions qu'il prend pour des grandes causes comme la lutte contre le harcèlement, la mixité sociale et scolaire, dans le privé sous contrat. Au nom du caractère propre dont il est urgent de définir ce qu'il inclut véritablement, ou de la liberté des chefs d'établissement, les établissements privés sous contrat s'autorisent à se mettre en marge de décisions majeures ou à déployer des dispositifs propres avec toutes les dérives que cela peut engendrer. Nous sommes toujours sans réponse de certaines de nos alertes comme par exemple sur le déploiement des formations laïcité dans nos établissements et leur conformité à l'arrêté du 16 juillet 2021, idem pour notre interpellation sur les fiches sur l'identité de genre diffusées par l'enseignement catholique. Nous demandons un bilan quantitatif mais aussi qualitatif des moyens attribués dans le cadre du pacte.

Autre sujet essentiel pour notre organisation syndicale : l'attractivité du métier. La saison 2 semble à l'arrêt !

La FEP-CFDT rappelle que la reconnaissance de notre métier passe en premier par les salaires : le sujet de la revalorisation ne peut donc être clos. Les mesures du socle ne permettent pas de combler la perte du pouvoir d'achat et le déclassement salarial des enseignants. La FEP-CFDT continue de revendiquer la poursuite d'une revalorisation pour toutes et tous et ce sans contrepartie.

L'attractivité passe aussi par des perspectives de carrière qui, à ce jour, sont très limitées. La question des mobilités reste récurrente comme si le ministère considérait que les enseignants privés sous contrat étaient des agents publics de seconde zone. Qu'en est-il de nos revendications pour accéder aux concours d'inspecteur ou de personnels de direction, de notre demande d'évoluer professionnellement dans d'autres ministères ? Les ministres passent, la Fep CFDT persiste à exiger du ministère qu'ils nous entendent sur ce sujet.

L'attractivité du métier est directement liée aux conditions de travail. La Fep-CFDT revendique toujours leur amélioration et une qualité de vie au travail. Elle alerte une nouvelle fois sur l'épuisement professionnel des collègues. Elle continue de réclamer la reconnaissance du temps de travail et de toutes les missions déjà effectuées par les enseignants, la fin des injonctions contradictoires, une organisation du travail qui tienne davantage compte de l'articulation vie professionnelle et vie personnelle, la limitation du nombre d'élèves par classe à 24, le renforcement des moyens liés à l'inclusion et la mise en place d'une véritable médecine du travail. La Fep-CFDT demande au ministère que les organisations syndicales de l'enseignement privé soient partie prenantes des négociations qui devraient permettre d'aboutir à un accord qualité de vie au travail. La Fep-CFDT attend du ministère la mise en place de procédures d'alerte accessibles aussi aux maîtres du privé et la formation des personnels aux mesures de prévention.

Les réformes en cascade , menées à la hussarde, dégradent aussi fortement les conditions de travail des enseignants. Depuis plusieurs années, la Fep CFDT dénonce leur caractère précipité, depuis leur conception jusqu'à leur mise en œuvre. Là aussi, la concertation des organisations syndicales, encore plus celles du privé est insuffisante. Quand elle se met en place, elle mobilise nos équipes de militants et militantes. Avec professionnalisme et convictions ceux-ci font des propositions qui vont dans l'intérêt des jeunes comme des personnels. Insuffisamment prises en compte, leurs paroles s'inscrivent peu dans les réformes laissant un goût amer au vu de l'investissement.

La réforme du lycée professionnel avec, en particulier, celle de l'année de terminale est le reflet de ce constat. Une réforme sans associer ni concerter les organisations syndicales du privé sur la nouvelle mouture de l'année de terminale. Beaucoup de flou aussi sur l'élaboration de la carte des formations. A de nombreuses reprises dans ses interventions, la Fep-CFDT doit rappeler que les enseignants du privé peuvent perdre leur emploi et être licenciés s'ils n'ont pas au moins un mi-temps. Une méconnaissance du ministère de cette dure réalité qui laisse coi et nous interroge sur l'intérêt qu'il porte à ses 145000 agents.

La FEP-CFDT dit non aux mesures du choc des savoirs , non à une école du tri et à la stigmatisation des élèves en difficulté. La Fep-CFDT s'oppose à cette vision conservatrice du système éducatif qui ne réglera pas la baisse du niveau et accentuera les inégalités sociales.

La *Fep* s'interroge sur l'avenir du modèle républicain. Quelle société veut-on si on n'apprend pas à vivre ensemble quel que soit le niveau scolaire ? Comment peut-on

se résoudre à ce que des enfants de 12 ans soient classés en fonction de leurs résultats ?

Pour la Fep-CFDT, la seule manière d'élever le niveau et « de permettre à l'École d'offrir une ascension scolaire à tous les enfants de la République » est de faire un effort massif d'investissements financiers et humains sur le long terme. Augmenter le nombre de professeurs et baisser le nombre d'élèves par classe auraient été une première étape. Le ministre le reconnaît lui-même lorsqu'il constate que les moyens déployés en primaire ont permis des progrès pour les élèves.

La Fep-CFDT s'oppose aussi fermement à la loi immigration : les mots, les actes et les préjugés d'extrême-droite centrés sur le rejet de l'autre et le repli sur soi n'offrent aucune perspective positive pour notre pays, pour notre société et pour notre jeunesse. Même largement censurée, cette loi demeure inacceptable.

Les raisons du mécontentement de nos collègues sont donc nombreuses , comme nous venons de le voir.

La FEP-CFDT, première organisation syndicale dans l'enseignement privé, appelle en conséquence à la grève le 1<sup>er</sup> février 2024.

La FEP-CFDT revendique des moyens pour un service public de l'éducation de qualité , au service de tous et le respect des professeurs qui s'investissent au quotidien pour les élèves .